

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE

**AVIS DE CONVOCATION**

A : M. Jean-Marc Robitaille M. Marc Campagna  
Mme Brigitte Villeneuve M. Frédéric Asselin  
Mme Nathalie Bellavance M. Clermont Lévesque  
Mme Marie-Claude Lamarche M. André Fontaine  
M. Réal Leclerc M. Sylvain Tousignant  
M. Serge Gagnon M. Claire Messier  
M. Michel Morin M. Stéphane Berthe  
M. Paul Asselin M. Jean-Guy Sénécal  
Mme Marie-Josée Beaupré

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 8 SEPTEMBRE 2014 À 19H30** à la salle Leclerc du centre Guérin, 6900, rue Guérin, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (400-09-2014);
2. Adoption de l'ordre du jour (402-09-2014);
3. Consultation publique :
  - 3.1 projet de règlement numéro 1001-231 modifiant le règlement de zonage 1001 - abrogation des normes minimales et maximales applicables aux marges avant et avant secondaire pour les habitations unifamiliales dans les zones 8559-76 et 8860-91 (chemin de la côte de Terrebonne, entre la ville de Bois-des-Filion et la 40<sup>e</sup> Avenue);
  - 3.2 projet de règlement numéro 1001-234 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser les usages d'habitations multifamiliales de 2 et 3 logements, avec ou sans usage commercial, ainsi que les usages mixtes commerce/habitation multifamiliale de 4 à 12 logements dans la zone 8870-51 (rues Rodrigue et du Châtaignier);
  - 3.3 projet de règlement numéro 1001-227 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser certains usages commerciaux, industriels et institutionnels à titre d'usages conditionnels dans la zone 9661-35 (chemin Saint-Charles, côté nord, entre les rues Florent et Meunier);
  - 3.4 projet de règlement numéro 1006-015 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 – dispositions applicables aux usages conditionnels spécifiés à la grille des usages et normes de la zone 9661-35 (chemin Saint-Charles, côté nord, entre les rues Florent et Meunier);

- 3.5 projet de règlement numéro 1001- 236 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser dans la zone 8964-69 (rue Jean-Monnet et boulevard des Entreprises) certains usages spécifiques du groupe Institutionnel de classe C – Utilitaires (fourrière municipale);
4. Période de questions;
5. Levée de la séance (403-09-2014).

Donné à Terrebonne, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2014.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat  
/jl

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
8 SEPTEMBRE 2014**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 8 septembre 2014 à 19 h 30, à la salle Leclerc du centre Guérin, 6900, rue Guérin, Ville de Terrebonne, sous la présidence de Monsieur Michel Morin, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Sylvain Tousignant
Paul Asselin	Claire Messier
Marie-Josée Beaupré	Stéphane Berthe
Marc Campagna	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Nathalie Bellavance, Monsieur le Maire, Jean-Marc Robitaille, et le directeur général adjoint, Monsieur Daniel Sauriol.

**RÉSOLUTION NO : 400-09-2014**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Claire Messier**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 401-09-2014**

Madame la conseillère Brigitte Villeneuve propose Monsieur le conseiller Michel Morin pour agir à titre de président de la séance extraordinaire. Cette proposition est secondée par Monsieur le conseiller Réal Leclerc.

Monsieur Michel Morin accepte d'agir comme président de la séance extraordinaire

**RÉSOLUTION NO : 402-09-2014**

**PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

Le président, Monsieur Michel Morin, et le directeur de l'urbanisme durable, Monsieur Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, expliquent les projets de règlements énumérés ci-après et entendent les personnes qui désirent s'exprimer :

- projet de règlement numéro 1001-231 modifiant le règlement de zonage 1001 - abrogation des normes minimales et maximales applicables aux marges avant et avant secondaire pour les habitations unifamiliales dans les zones 8559-76 et 8860-91 (chemin de la côte de Terrebonne, entre la ville de Bois-des-Filion et la 40<sup>e</sup> Avenue);
- projet de règlement numéro 1001-234 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser les usages d'habitations multifamiliales de 2 et 3 logements, avec ou sans usage commercial, ainsi que les usages mixtes commerce/habitation multifamiliale de 4 à 12 logements dans la zone 8870-51 (rues Rodrigue et du Châtaignier);

- projet de règlement numéro 1001-227 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser certains usages commerciaux, industriels et institutionnels à titre d’usages conditionnels dans la zone 9661-35 (chemin Saint-Charles, côté nord, entre les rues Florent et Meunier);
- projet de règlement numéro 1006-015 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 – dispositions applicables aux usages conditionnels spécifiés à la grille des usages et normes de la zone 9661-35 (chemin Saint-Charles, côté nord, entre les rues Florent et Meunier);
- projet de règlement numéro 1001- 236 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser dans la zone 8964-69 (rue Jean-Monnet et boulevard des Entreprises) certains usages spécifiques du groupe Institutionnel de classe C – Utilitaires (fourrière municipale).

**RÉSOLUTION NO :** 403-09-2014

**PROPOSÉ PAR :** Réal Leclerc

**APPUYÉ PAR :** Sylvain Tousignant

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
8 SEPTEMBRE 2014**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 8 septembre 2014 à 19 h 30, à la salle Leclerc du centre Guérin, 6900, rue Guérin, Ville de Terrebonne, sous la présidence de Monsieur Michel Morin, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Sylvain Tousignant
Paul Asselin	Claire Messier
Marie-Josée Beaupré	Stéphane Berthe
Marc Campagna	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Nathalie Bellavance, Monsieur le Maire, Jean-Marc Robitaille, et le directeur général adjoint, Monsieur Daniel Sauriol.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 13, 20 et 27 août 2014.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois d'août 2014 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier 2014 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste pour le mois d'août 2014 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoir, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois d'août 2014.

- Le procès-verbal de correction du greffier concernant le règlement 551 et plus spécifiquement de remplacer le terme « sur l'étendue en front » par le terme « sur la superficie » mentionné aux articles 4 et 5 dudit règlement.
- Le « Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Terrebonne pour l'année 2013 » conformément à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes*.

**RÉSOLUTION NO :** 404-09-2014  
**PROPOSÉ PAR :** Sylvain Tousignant  
**APPUYÉ PAR :** Clermont Lévesque

**QUE** la séance soit ouverte.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 405-09-2014

Madame la conseillère Brigitte Villeneuve propose Monsieur le conseiller Michel Morin pour agir à titre de président de la séance ordinaire. Cette proposition est secondée par Monsieur le conseiller Réal Leclerc.

Monsieur Michel Morin accepte d'agir comme président de la séance ordinaire

---

#### *Déclaration du président*

Monsieur Michel Morin fait la lecture d'un communiqué de presse émis par la Ville de Terrebonne concernant les allégations émises lors des audiences des 5 et 8 septembre 2014 de la Commission Charbonneau (CEIC).

---

**RÉSOLUTION NO :** 406-09-2014  
**PROPOSÉ PAR :** Marc Campagna  
**APPUYÉ PAR :** Marie-Claude Lamarche

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en retirant les points 4.11 et 8.6.

1. Ouverture de la séance (404-09-2014);
2. Nomination du président de la séance (405-09-2014);
  - 2.1 Déclaration du président;
  - 2.2 Adoption de l'ordre du jour (406-09-2014);
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 18 août 2014 et de la séance extraordinaire tenue le 18 août 2014 (407-09-2014);

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 4.1 Adoption du règlement numéro 151-2 modifiant le règlement 151 concernant l'organisation de barrages routiers par des organismes sans but lucratif, et ce, afin d'ajouter deux nouvelles intersections (408-09-2014) ;
- 4.2 Adoption du règlement numéro 613 permettant l'implantation et la construction d'un établissement aux fins de services de garde en garderie sur les lots 5 531 310 et 5 531 311 situés sur le chemin Saint-Charles (409-09-2014) ;
- 4.3 Adoption du règlement numéro 614 permettant l'implantation et la construction d'un établissement aux fins de services de garde en garderie sur le lot 5 490 088 situé sur l'avenue du Terroir (410-09-2014);
- 4.4 Adoption du règlement numéro 621 permettant l'implantation et la construction d'un établissement aux fins de services de garde en garderie sur le lot 4 993 038 situé sur la rue de l'Harricana (411-09-2014);
- 4.5 Adoption du règlement numéro 583-1 modifiant le règlement numéro 583 décrétant des travaux d'aménagement des bretelles sud de l'échangeur sur l'autoroute 640 ouest et du boulevard de la Pinière afin d'en modifier les objets et d'augmenter le montant de l'emprunt (412-09-2014);
- 4.6 Adoption du règlement numéro 616 décrétant des travaux de construction d'un réacteur de type boues activées à aération prolongée à la station d'épuration des eaux usées La Pinière (413-09-2014);
- 4.7 Avis de motion – règlement (#617-1) modifiant le règlement numéro 617 décrétant l'acquisition, de gré à gré, des lots 2 921 867 et 3 358 441 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (boisé de l'Est) – ajout d'un article concernant les immeubles non imposables (414-09-2014);
- 4.8 Avis de motion – règlement (#549) remboursement d'une quote-part relative à des infrastructures pour les portions de terrain destinées à devenir des parcs et espaces verts dans le projet de développement « Les Jardins d'Angora » (415-09-2014) ;
- 4.9 Avis de motion – règlement (#622) pour la réalisation d'une étude d'avant-projet – concept d'aménagement et routier pour la montée Masson, entre le boulevard des Seigneurs et la rue Saint-Louis (416-09-2014);
- 4.10 Avis de motion – règlement (#623) pour la réalisation d'une étude d'avant-projet – lien routier entre la rue Nationale et le rang Charles-Aubert (417-09-2014) ;

- 4.11 Avis de motion – règlement (#624) pour l'acquisition, de gré à gré, d'une partie des lots 2 921 300 et 2 921 953 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement et la protection du corridor de biodiversité (retiré);
- 4.12 Adoption des promesses de vente de M. Robert Demers et de la société Gestion Robert Demers inc. d'une partie des lots 2 921 300 et 2 921 953 du cadastre du Québec (418-09-2014);
- 4.13 Mandat à Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats – renouvellement de l'avis d'imposition de réserve foncière – lots étant connus comme l'ancienne Sablière Thouin – chemin des Quarante-Arpents (419-09-2014) ;

## **5. TRÉSORERIE**

- 5.1 Affectation des soldes disponibles des règlements 182 et 2207 (420-09-2014);
- 5.2 Appropriation des soldes disponibles de différents règlements d'emprunt (421-09-2014);
- 5.3 Dépôt du rapport du trésorier – adjudication de soumission - émission d'obligations au montant de 33 251 000 \$ (422-09-2014);

## **6 GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

- 6.1 Adoption de soumission – travaux pour le réaménagement du 513, montée Masson (423-09-2014) ;
- 6.2 Adoption de soumission – travaux pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'hôtel de ville (424-09-2014) ;
- 6.3 Adoption de soumission – travaux d'aménagement paysager du seuil – avenue Urbanova et la côte de Terrebonne (425-09-2014);
- 6.4 Adoption de soumission – travaux de pavage, de bordures et d'éclairage routier sur le boulevard des Plateaux, entre les rues de Plaisance et de Parentis (426-09-2014);

## **7 URBANISME**

- 7.1 Dérogations mineures (427-09-2014);
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (428-09-2014) ;
- 7.3 Adoption du règlement numéro 1001-228 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandissement de la zone 8868-61 pour inclusion d'un lot – boulevard Laurier (429-09-2014);
- 7.4 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-231 modifiant le règlement de zonage 1001 - abrogation des normes minimales et maximales applicables aux marges avant et avant secondaire pour les habitations unifamiliales dans les zones 8559-76 et 8860-91 (chemin de la côte de Terrebonne, entre la ville de Bois-des-Filion et la 40<sup>e</sup> Avenue) (430-09-2014);



- 7.5 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-234 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser les usages d’habitations multifamiliales de 2 et 3 logements, avec ou sans usage commercial, ainsi que les usages mixtes commerce/habitation multifamiliale de 4 à 12 logements dans la zone 8870-51 (rues Rodrigue et du Châtaignier) (431-09-2014);
- 7.6 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-236 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser dans la zone 8964-69 (rue Jean-Monnet et boulevard des Entreprises) certains usages spécifiques du groupe institutionnel de classe C – Utilitaires (fourrière municipale) (432-09-2014);
- 7.7 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-227 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser certains usages commerciaux, industriels et institutionnels à titre d’usages conditionnels dans la zone 9661-35 (chemin Saint-Charles, côté nord, entre les rues Florent et Meunier) (433-09-2014);
- 7.8 Adoption du second projet de règlement numéro 1006-015 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 – dispositions applicables aux usages conditionnels spécifiés à la grille des usages et normes de la zone 9661-35 (chemin Saint-Charles, côté nord, entre les rues Florent et Meunier) (434-09-2014);

## **8 SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Autorisation de signature – convention entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville – « Demande de soutien financier » programme « Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2014-2015 » (435-09-2014);
- 8.2 Adoption de soumission – travaux de construction d’un jeu d’eau au parc Marcel-De La Sablonnière (436-09-2014);
- 8.3 Adoption de soumission – aménagement du parc Harricana (437-09-2014);
- 8.4 Adoption de soumission – travaux de construction d’un jeu d’eau au parc Jean-Guy-Chaput (438-09-2014);
- 8.5 Autorisation de signature – nouveau protocole d’entente relatif à la gestion et les opérations et établissant les conditions et modalités relatives à la location de temps de glace par la Ville auprès de la Corporation « Les Complexes sportifs Terrebonne inc. » (439-09-2014);
- 8.6 Adoption de soumission – aménagement d’une cuisine commerciale (boulangerie) à l’Île-des-Moulins (retiré);
- 8.7 Reconnaissance des organismes (440-09-2014);

## **9 RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Autorisation de signature – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 - lettres d’entente 2014-03 et 2014-04 – préposés aux télécommunications (441-09-2014);
- 9.2 Autorisation – impositions de suspension sans solde – entretien du territoire (442-09-2014);

- 9.3 Adoption du nouvel organigramme de la Direction des ressources humaines et création du poste d'adjoint au directeur des ressources humaines (443-09-2014);
- 9.4 Dépôt et acceptation du mémoire de la Ville de Terrebonne sur le projet de Loi no 3 (444-09-2014);

## **10 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Adoption de soumission - achat d'un véhicule de type autopompe pour la Direction de l'incendie (445-09-2014) ;

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

## **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra dans le gymnase de l'école Marie-Soleil Tougas, 3425, rue Camus, Terrebonne, le mardi 14 octobre 2014, à 19 h 30.

## **13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE (446-09-2014)**

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 407-09-2014**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 18 août 2014 et de la séance extraordinaire du 18 août 2014 soient adoptés.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 408-09-2014**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le règlement modifiant le règlement 151 concernant l'organisation de barrages routiers par des organismes sans but lucratif, et ce, afin d'ajouter deux nouvelles intersections (boulevard des Braves/rue Saint-Louis et rue des Balsamines/rue Philippe-Chartrand), soit adopté sous le numéro 151-2

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 409-09-2014

**PROPOSÉ PAR :** Stéphane Berthe

**APPUYÉ PAR :** Jean-Guy Sénécal

**QUE** le règlement permettant l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur les lots 5 531 310 et 5 531 311 du cadastre du Québec situés sur le chemin Saint-Charles, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1), soit adopté sous le numéro 613.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 410-09-2014

**PROPOSÉ PAR :** Sylvain Tousignant

**APPUYÉ PAR :** Brigitte Villeneuve

**QUE** le règlement permettant l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 5 490 088 du cadastre du Québec situé sur l'avenue du Terroir, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1), soit adopté sous le numéro 614.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 411-09-2014

**PROPOSÉ PAR :** Sylvain Tousignant

**APPUYÉ PAR :** Claire Messier

**QUE** le règlement permettant l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 4 993 038 du cadastre du Québec situé sur la rue de l'Harricana, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1), soit adopté sous le numéro 621.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 412-09-2014

**PROPOSÉ PAR :** Serge Gagnon

**APPUYÉ PAR :** Réal Leclerc

**QUE** le règlement modifiant le règlement numéro 583 décrétant des travaux d'aménagement des bretelles sud de l'échangeur sur l'autoroute 640 ouest et du boulevard de la Pinière afin d'en modifier les objets et de porter le montant de l'emprunt à une somme n'excédant pas 6 747 200 \$, soit adopté sous le numéro 583-1.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 413-09-2014

**PROPOSÉ PAR :** Réal Leclerc

**APPUYÉ PAR :** Serge Gagnon

**QUE** le règlement décrétant des travaux de construction d'un réacteur de type boues activées à aération prolongée à la station d'épuration des eaux usées La Pinière et prévoyant un emprunt au montant de 20 681 800 \$, soit adopté sous le numéro 616.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 414-09-2014**

**Le conseiller Paul Asselin** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 617-1) modifiant le règlement numéro 617 décrétant l'acquisition, de gré à gré, des lots 2 921 867 et 3 358 441 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (boisé de l'Est) et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 720 200 \$, et ce, afin d'y ajouter un article concernant les immeubles non imposables.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 415-09-2014**

**Le conseiller Sylvain Tousignant** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 549) ayant pour objet d'acquitter une quote-part relative à des travaux d'aqueduc, d'égouts, de fondation de rue, de bordures, de trottoirs, de pavage et d'éclairage de rue pour le projet domiciliaire « Les Jardins d'Angora » et prévoyant un emprunt au montant de 1 407 000\$.

**RÉSOLUTION NO : 416-09-2014**

**Le conseiller Frédéric Asselin** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 622) ayant pour objet de réaliser une étude servant à établir un concept d'aménagement et routier pour la montée Masson, entre le boulevard des Seigneurs et la rue Saint-Louis, et prévoyant un emprunt au montant de 68 750\$.

**RÉSOLUTION NO : 417-09-2014**

**Le conseiller Sylvain Tousignant** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 623) ayant pour objet de réaliser une étude visant à établir un lien routier entre la rue Nationale et le rang Charles-Aubert et prévoyant un emprunt au montant de 127 750\$.

**RÉSOLUTION NO : 418-09-2014**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Serge Gagnon**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte les promesses de vente à la Ville par Monsieur Robert Demers d'une partie du lot 2 921 300 du cadastre du Québec d'une superficie de 8 359 m<sup>2</sup> au prix de 180 800\$ et par Gestion Robert Demers inc. d'une partie du lot 2 921 953 du cadastre du Québec d'une superficie de 51 091,3 m<sup>2</sup> au prix de 1 211 200\$ et l'émission

d'un reçu de donation au montant de 302 810\$ aux fins de réserve foncière pour l'établissement et la protection du corridor de biodiversité et autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente et tout document afférent, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 624 par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO : 419-09-2014**

**ATTENDU QUE** lors de sa séance du 27 août 2012, le conseil municipal adoptait la résolution numéro 467-08-2012 décrétant l'imposition d'une réserve foncière sur les lots mentionnés à ladite résolution et étant connus comme l'ancienne Sablière Thouin;

**ATTENDU QU'**une réserve foncière a été imposée et publiée sur lesdits lots le 9 octobre 2012;

**ATTENDU QU'**une réserve pour fins publiques demeure en vigueur pour une période initiale de deux (2) ans et, sur renouvellement, pour une période de deux (2) autres années, en vertu de l'article 73 de la *Loi sur l'expropriation* ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-1023-REC du comité exécutif du 20 août 2014;

**ATTENDU QU'**il est opportun de décréter le renouvellement de la réserve foncière sur les lots mentionnés à la résolution du conseil numéro 467-08-2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne renouvelle la réserve foncière pour une période supplémentaire de deux (2) ans sur les lots mentionnés ci-dessous :

# minute Alain Bernard, a.g	Propriétaires	Lots	Superficie m.c.
2411	Les Sables Thouin inc.	2 575 267	26 326,7
		2 575 266	12 254,2
		1 947 910	44 534,3
		1 947 961	22 620,0
		1 947 956	51 986,2
		2 575 268	16 561,9
		2 575 269	51 321,6
		2 575 271	51 684,2
		2 575 270	51 342,3
		2 575 272	59 100,2
		4 914 624	25 347,3
		4 914 622	25 499,3
		4 914 618	34 314,9
		4 914 620	36 083,5
		2 575 275	35 121,4
		2 575 276	34 432,2
	2 575 277	34 238,5	

		4 914 627	12 911,7
		2 575 278	4 357,7
		4 914 629	20 410,6
		4 914 616	26 402,8
	<i>Abandon de réserve</i>	<del>4 914 626</del>	<del>93 345,0</del>
	<i>Abandon de réserve</i>	<del>4 914 628</del>	<del>48 816,5</del>
	<i>Abandon de réserve</i>	<del>4 914 630</del>	<del>33 688,0</del>
		4 914 621	8 113,4
		4 914 623	1 452,4
		4 914 625	1 237,4
		4 991 718	998,9
		4 914 617	146 110,5
		4 914 619	67 160,9
		3 969 156	26 770,6
		3 969 157	12 981,5
2412	2531-0855 Québec inc.	1 947 947	9 835,8
2413	2552-8720 Québec inc.	2 575 159	2 657,7
2416	9149-5713 Québec inc.	P1 947 902	18 792,3
		P2 575 362	31 060,3
		P2 575 363	17 946,5
		1 947 970	59 563,3
		P1 947 903	120 369,9
		P1 947 904	37 160,5
		P3 679 142	12 804,2
2417	Thouin, André	1 947 908	24 885,0
	Thouin, Claude	1 947 909	59 992,5
	Thouin, Claire	2 888 246	14 416,9
	Thouin, Huguette	2 888 248	66 512,9
	Thouin, Lucien	2 888 256	36 472,8
	Thouin, Richard	2 888 249	51 394,7
	Thouin, Thérèse	2 888 250	51 394,7
		2 888 251	51 394,7
		2 888 252	10 278,9
		2 888 253	25 689,3
		2 888 254	30 850,4
		2 888 255	21 168,0
		4 914 614	191 922,9
		1 947 913	100 894,4
		2 888 243	101 252,9
		2 888 258	3 097,7
		2 888 244	35 427,1
		2 888 245	16 662,3
	<i>Abandon de réserve</i>	<del>4 914 615</del>	<del>15,5</del>
2418	BFI Usine de Triage Lachenaie ltée	1 947 950	5 138,1
		1 947 951	5 138,1
		1 947 952	5 138,1
		1 947 953	5 138,1
		1 947 954	5 138,1
		1 947 957	25 693,9
		1 947 962	56 729,1
	<i>Abandon de réserve</i>	<del>1 947 976</del>	<del>43 857,7</del>
2420	Blondin, Jacqueline	1 947 960	12 403,5
2421	Thouin, Lucien	1 947 963	29 385,1
		1 947 949	35 297,2
2422	Placements Par inc.	1 947 964	18 818,6
		1 947 958	41 107,5
		1 947 948	20 508,5
		1 947 907	29 726,1
		2 575 160	25 153,0
2425	Sablère Champlain inc.	3 679 141	12 235,9
2426	Thouin, André Thouin, Claude Thouin, Claire Thouin, Huguette	1 947 969	13 672,1

	Thouin, Lucien Thouin, Richard Thouin, Thérèse		
2427	Corporation de placement Wellington ltée	2 888 257 1 947 906 1 947 912 1 947 959	13 937,0 25 484,0 77 083,5 11 669,5
2428	Germain, Luce	1 947 946	1 744,6

**QUE** la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, soit mandatée pour la préparation et la publication du renouvellement de l'avis d'imposition de réserve pour fins publiques municipales sur les lots mentionnés à la présente résolution.

### ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO :** 420-09-2014

**PROPOSÉ PAR :** Clermont Lévesque

**APPUYÉ PAR :** Marie-Claude Lamarche

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2014-1024-REC du comité exécutif du 20 août 2014, autorise que soit affectée en crédit à la taxation 2014 :

- Pour le règlement 182, la somme de 1 312,73\$ provenant du solde disponible de ce règlement;
- Pour le règlement 2207, la somme de 58 702,61\$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté à ce règlement.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0341 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO :** 421-09-2014

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne procédera au refinancement de divers règlements d'emprunt les 17 septembre et 11 novembre prochains ;

**ATTENDU QUE** certains règlements à refinancer comportent des soldes disponibles et des excédents de fonctionnement affectés qui doivent être appliqués en réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement.

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-1025-REC du comité exécutif du 20 août 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR** Claire Messier  
**APPUYÉ PAR** Sylvain Tousignant



**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'appropriation des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés et leurs affectations en réduction du solde de l'emprunt à refinancer :

**Émission 17 septembre 2014**

<b>Règlement</b>	<b>Solde disponible</b>
280	6 676,87\$
312	81 212,05\$
396	115 381,66\$
<b>Total :</b>	<b>203 270,58\$</b>

**Émission 19 novembre 2014**

<b>Règlement</b>	<b>Solde disponible</b>	<b>Règlement</b>	<b>Solde disponible</b>
3	19 073,80\$	284	48 883,87\$
9	9 053,02\$	307	716,22\$
10	79,45\$	321	15 997,90\$
22	4 000,67\$	328	13 312,47\$
23	9 877,23\$	332	7 147,04\$
25	8 802,79\$	333	1 459,66\$
35	10 953,36\$	341	1 942,52\$
36	13 446,84\$	343	15 597,87\$
46	9 857,89\$	344	56 131,98\$
65	1 969,54\$	345	1 871,16\$
66	110 657,78\$	351	6 770,33\$
86	19 419,62\$	353	595,77\$
87	10 008,71\$	355	302,16\$
92	20 787,57\$	359	12 663,56\$
93	12 400,53\$	370	16 227,20\$
94	16 630,27\$	372	18 289,07\$
97	1 065,26\$	374	4 669,76\$
99	3 067,27\$	379	203 820,13\$
100	5 851,20\$	386	1 373,89\$
101	7 867,00\$	387	26 544,44\$
102	14 522,41\$	393	6 549,10\$
103	4 163,61\$	398	504,71\$
105	2 261,51\$	401	796,84\$
110	5 055,46\$	410	146 900,00\$
120	10 415,79\$	415	10 916,20\$
126	2 645,32\$	432	27 258,18\$
134	2 428,59\$	433	365 870,14\$
149	59,07\$	435	3 797,85\$
266	370,13\$	441	143,32\$
267	13 549,08\$	447	7 337,52\$
268	80,32\$	2324	6 053,34\$
275	44 395,74\$		
<b>Total :</b>	<b>1 425 261,03\$</b>		

et autorise l'appropriation de l'excédent de fonctionnement affecté des règlements suivants et leurs affectations en réduction du solde de l'emprunt à refinancer ;

<b>Règlement</b>	<b>Excédent de fonctionnement affecté</b>
59	19 564,78\$
149	170 652,46\$
180	15 946,00\$
181	11 457,64\$
429	267 600,00\$
441	144 656,68\$
	<b>Total : 629 877,56\$ \$</b>

**QUE** la présente résolution soit transmise au Service du financement municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 422-09-2014

**PROPOSÉ PAR :** Frédéric Asselin

**APPUYÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prend acte du rapport déposé par la trésorière, daté du 3 septembre 2014, concernant l'adjudication d'une émission d'obligations au montant de 33 251 000\$ à Financière Banque Nationale inc., conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et en vertu du règlement numéro 56 de la Ville de Terrebonne.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 423-09-2014

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de réaménagement du 513, montée Masson (SA14-1002) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 11 juin 2014 ;

**ATTENDU QUE** huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 juillet 2014 à 11 h 04, à savoir :

Bernard Malo inc.	1 540 700,00\$ t.t.c.
Constructions Rocart inc.	1 545 508,90\$ t.t.c.
Construction Doverco inc.	1 574 117,80\$ t.t.c.
Construction de la Croisette inc.	1 583 295,43\$ t.t.c.
Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc	1 604 932,90\$ t.t.c. . corrigé
Quadrax & Associés EG	1 688 000,00\$ t.t.c.
L'Archevêque & Rivest ltée	1 733 000,00\$ t.t.c.
Le Groupe Lambert	1 786 711,50\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Bernard Malo inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 15 juillet 2014 par M. Claude L. Bergeron, architecte de la firme Bergeron Bouthillier architectes ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 21 juillet 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 1 727 506\$ (taxes en sus) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 29 juillet 2014 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Bernard Malo inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 8 septembre 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-971-REC du comité exécutif du 13 août 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **BERNARD MALO INC.**, datée du 15 juillet 2014, pour des travaux de réaménagement du 513, montée Masson, le tout pour un montant de 1 340 030,44\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 541.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0360 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 424-09-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'hôtel de ville (SA14-9007) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 février 2014 ;

**ATTENDU QUE** neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 mars 2014 à 11 h 01, à savoir :

Savité Construction inc.	915 775,88\$ t.t.c.
Projets M.P.L. inc. – Développement G & G Cotton	1 013 877,52\$ t.t.c.
Construction M.B. (2014) inc.	1 033 050,38\$ t.t.c.
Construction Julien Dalpé inc.	1 050 928,99\$ t.t.c.
L'Archevêque & Rivest inc.	1 077 000,00\$ t.t.c.
Groupe Atwill-Morin inc.	1 087 491,04\$ t.t.c.

St-Denis Thompson	1 215 285,75\$ t.t.c.
Groupe Axino inc.	1 330 000,00\$ t.t.c.
Corporation de Construction Germano	1 343 440,00\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Savité Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 19 mars 2014 par M. Antoine Boissonneault, technicien architecte de la firme Tremblay L'Écuyer architectes ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 20 mars 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 1 099 302,68\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 4 août 2014 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Savité Construction inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 8 septembre 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-989-REC du comité exécutif du 13 août 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **SAVITÉ CONSTRUCTION INC.**, datée du 18 mars 2014, pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'hôtel de ville, le tout pour un montant de 796 500\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 568.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0348 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 425-09-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'aménagement paysager du seuil sur l'avenue Urbanova et la côte de Terrebonne (SA14-9041) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 16 juillet 2014 ;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 août 2014 à 11 h 01, à savoir :

Les Entreprises Daniel Robert inc.	173 228,80\$ t.t.c.
Saho Construction inc.	222 980,50\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Les Entreprises Daniel Robert inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 25 août 2014 par M. Guillaume Dostaler, architecte paysagiste de la firme Projet Paysage ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 25 août 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 184 831,28\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 29 août 2014 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Les Entreprises Daniel Robert inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 8 septembre 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-1088-REC du comité exécutif du 3 septembre 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC.**, datée du 19 août 2014, pour des travaux d'aménagement paysager du seuil sur l'avenue Urbanova et la côte de Terrebonne, le tout pour un montant de 150 666,50\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 487.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0380 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 426-09-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage routier sur le boulevard des Plateaux, entre les rues de Plaisance et de Parentis (SA14-7002);

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 23 juillet 2014 ;

**ATTENDU QUE** six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 septembre 2014 à 11 h , à savoir :

Asphalte Desjardins inc.	990 579,51\$ t.t.c.
Construction Anor (1992 Québec inc.) <i>corrigé</i>	1 000 514,52\$ t.t.c.
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	1 036 158,15\$ t.t.c.
Construction Soter inc.	1 084 382,69\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	1 099 723,28\$ t.t.c.
Groupe Hexagone	1 100 091,73\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Asphalte Desjardins inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 2 septembre 2014 par l'ingénieure Julie Larocque de la firme Ingemax;

**ATTENDU** également le rapport daté du 2 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 927 934,48\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 4 septembre 2014 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Asphalte Desjardins inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 8 septembre 2014 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **ASPHALTE DESJARDINS INC.**, datée du 2 septembre 2014, pour des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage routier sur le boulevard des Plateaux, entre les rues de Plaisance et de Parentis, le tout pour un montant de 861 560,78\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 548.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0388 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 427-09-2014**

**ATTENDU** les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 31 juillet 2014;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié le 20 août 2014;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

**1. D14-1451 / 161, rue de l'Étiage / Tommy Croteau / lot 1 950 854**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale existante, la réduction de la distance minimale entre l'agrandissement projeté et la ligne de lot arrière de propriété à 6,43 mètres au lieu de 7,5 mètres, pour les motifs suivants :

- Des dérogations similaires ont déjà fait l'objet de validation dans le passé;
- Les voisins immédiats ont appuyé la présente demande.

**2. D12-2382 / 2435, rue Marie-Jeanne-Lauzon / Jean-Claude Bleau / lot 2 123 885**

**QUE** le conseil municipal autorise :

- Remise : la réduction de la marge arrière à 0,16 mètre au lieu de 0,60 mètre;
- Remise : l'augmentation de la superficie à 29,17 mètres carrés au lieu de 19 mètres carrés;
- Piscine : la réduction de la marge arrière à 1,28 mètre au lieu de 1,5 mètre.

**3. D14-1741 / 280, côte de Terrebonne / Succession Louise Ethier / lot 2 920 860**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour une habitation unifamiliale existante (garage attenant), la réduction de la distance minimale entre la résidence et la ligne de lot arrière à 0,46 mètre au lieu de 7,5 mètres, pour les motifs suivants :

- Régulariser une situation existante;
- Des dérogations similaires ont déjà fait l'objet de validation dans le passé;
- Le voisin immédiat a été informé de cette demande.

**4. D14-1595 / 460, rue des Violettes / Roger Boissonnet / lot 1 947 024**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale existante, la réduction de la distance minimale de la marge arrière à 6,10 mètres au lieu de 7,5 mètres et autorise l'augmentation de l'occupation au sol à 31% au lieu de 30%.

- Des dérogations similaires ont déjà fait l'objet de la validation dans le passé;
- Les voisins immédiats ont été informés de cette demande.

**5. D14-1186 / 591, rue de la Chesnaye / Martin Pépin / lots 1 950 134 et 1 950 133**

**QUE** le conseil municipal autorise la réduction de la marge latérale à 1,22 mètre au lieu de 3 mètres, l'usage semi-détaché au lieu de l'unifamilial isolé.

**6. D14-1452 / 3471, montée Gagnon / Ppu Urbaniste Conseil / lot 5 467 129**

**QUE** le conseil municipal autorise la présence de 12 enseignes détachées au lieu d'une seule.

**7. D14-1742 / 3235, rue Jean / Rénovation Performex inc. / lot 3 665 122**

**QUE** le conseil municipal autorise :

- L'augmentation du pourcentage d'occupation d'une maison desservie uniquement par l'aqueduc à 18% au lieu de 10% requis par le règlement de zonage (1001-189);
- La réduction de la marge arrière à 5,47 mètres au lieu de 7,5 mètres, tel que prescrit au règlement de zonage en vigueur,

pour les motifs suivants :

- La profondeur du lot ne permet pas d'implanter une construction de type bungalow sans déroger au niveau de la marge arrière;
- La résolution CE-2014-723-DEC recommande de retirer du règlement 1001-189 les règles applicables aux lots dérogatoires partiellement desservis (règlement non débuté).

**8. D14-1780 / 148, rue Saint-André / Ville de Terrebonne / lot 2 439 148**

**QUE** le conseil municipal autorise l'implantation d'une enseigne sur poteau sur la galerie avant du bâtiment principal.

**9. D14-1273 / 1440, chemin Saint-Roch / Stéphane Moreau / lot 3 712 139**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour fins de subdivision d'un terrain résidentiel à construire, la réduction de la superficie minimale de deux terrains à 5478,2 mètres carrés et 3917,3 mètres carrés, au lieu de 50 000 mètres carrés, tel que représenté au plan produit par Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, minute 6500, daté du 13 mai 2014, et identifié « Annexe A ».

**ADOPTÉ**



**RÉSOLUTION NO : 428-09-2014**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 31 juillet et du 21 août 2014;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 31 juillet et du 21 août 2014 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 29 :

- 1. D14-1187      Projet d'agrandissement résidentiel  
591, rue de la Chesnaye / lots 1 950 134 et  
1 950 133  
Martin Pépin**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Lalancette Architecture, daté de juin 2014, et identifié « Annexe A ».

- 2. D14-1450      Projet d'affichage « Brio »  
3471, montée Gagnon / lot 5 467 129  
PPU Urbanistes-conseils**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce « Brio » tel que représenté au document soumis par PPU Urbanistes-conseils, daté du 16 juin 2014, et identifié « Annexe A ».

- 3. D14-1465      Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
3235, rue Jean / lot 3 665 122  
Rénovation Performex inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée produit par Tech Design en date du 28 mai 2014, tel que démontré à l'annexe « A », conditionnellement au dépôt et à la validation de l'implantation par la Direction de l'urbanisme durable.

- 4. D14-1760      Projet d'affichage « Maison d'Histoire de  
Terrebonne »  
148, rue Saint-André / lot 2 439 148  
Ville de Terrebonne**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour « La Maison d'Histoire de Terrebonne » tel que représenté au document soumis par Mme Marie-France Despatie, daté du 24 juillet 2014, et identifié « Annexe A ».

5. **D14-1870** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**1621, rue Rodrigue / lot 4 247 592**  
**R. & R. Plante inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Les Créations N. Perron, daté du 4 août 2014, et identifié "Annexe A".

6. **D14-1831** **Projet de constructions accessoires**  
**854, rue Émilie-Mondor / lot 5 097 485**  
**Geneviève Longchamps**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de constructions accessoires (remise et clôture) tel que représenté au document soumis par Repère paysage, daté du 31 juillet 2014, et identifié "Annexe A".

7. **D14-1841** **Projet de constructions accessoires**  
**729, rue Judith-Jasmin / lot 5 097 555**  
**Maxime Lavallée**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de constructions accessoires (clôture, piscine et spa) tel que représenté au document soumis par M. Maxime Lavallée, daté du 4 août 2014, et identifié "Annexe A".

8. **D14-1517** **Projet de rénovation résidentielle**  
**892, rue Ernest-S.Mathieu / lot 2 440 331**  
**Carl St-Jean**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de réfection d'une couverture résidentielle tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 26 juin 2014, et identifié "Annexe A".

9. **D14-1709** **Projet de construction accessoire**  
**123, rue Louis-Lepage / lot 2 440 210**  
**Richard Grenon**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction accessoire (clôture) tel que représenté au document soumis par M. Grenon, daté du 16 juillet 2014, et identifié "Annexe A".

10. **D14-1489** **Projet d'affichage « Station Myo »**  
**449, montée Masson / lot 2 438 939**  
**Créations & Enseignes Robert 2014**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce "Station Myo" tel que représenté au document soumis par Créations & Enseignes Robert 2014, daté du 3 juin 2014, et identifié "Annexe A".

11. **D14-1661** **Projet de rénovation résidentielle**  
**770, rue Piché / lot 2 440 717**  
**Julien Cardin Ramirez**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par M. Julien Cardin Ramirez, daté du 6 juin 2014, et identifié "Annexe A".

12. **D14-1716** **Projet de rénovation résidentielle**  
**610, rue Saint-Louis / lot 2 441 984**  
**Mariette Therrien**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 16 juillet 2014, et identifié "Annexe A".

13. **D14-1014** **Projet d'affichage « Résidence funéraire St-Louis inc. »**  
**939, rue Saint-Louis / lot 2 442 003**  
**Enseignes St-Roch**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage tel que représenté au document soumis par Enseignes St-Roch, daté du 17 juillet 2014, et identifié "Annexe A".

14. **D14-1899** **Projet d'abattage d'arbres et projet de constructions accessoires**  
**240, rue Saint-Viateur / lot 2 915 732**  
**Marie-Josée Richer**

**QUE** le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 11 août 2014, et identifié "Annexe A".

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de constructions accessoires, soit une piscine et l'élargissement de l'entrée charretière, tel que représenté au document daté du 11 août 2014, et identifié "Annexe B".

15. **D14-1900** **Projet de rénovation résidentielle**  
**2140, côte de Terrebonne / lot 2 921 829**  
**Vincent Simoneau**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par Studio Création Concept, daté du 7 juillet 2014, et identifié "Annexe A".

16. **D14-1423** **Projet d'affichage « Super C »**  
**1393, boulevard Moody / lot 2 438 484**  
**International Néon**

**QUE** le conseil municipal refuse le projet d'affichage pour le commerce "Super C" tel que représenté au document soumis par International Néon, daté du 6 juin 2014, et identifié "Annexe A".

Justificatif :  
DISPOSITIONS APPLICABLES AU BOULEVARD MOODY

Affichage

1. Favoriser l'intégration des enseignes à la composition architecturale du bâtiment :

- a) La qualité de composition de toute nouvelle enseigne témoigne d'une recherche d'innovation en matière de design;
- b) L'affichage sur bâtiment contribue à rehausser le caractère architectural du bâtiment;
- c) Le positionnement et le dimensionnement des enseignes murales sont adaptés à la distance qui sépare le bâtiment de la voie publique, de façon à maintenir une visibilité équilibrée par rapport à l'environnement.

17. **D14-1384** **Projet d'affichage « Banque Nationale »**  
**324, montée des Pionniers / lot 3 140 143**  
**Daniel Provencher**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce "Banque Nationale" tel que représenté au document soumis par Enseigne Pattison, daté du 5 janvier 2014, et identifié "Annexe A".

18. **D14-1774** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**218, 11<sup>ème</sup> Avenue / lot 2 921 410**  
**Philippe Joly**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par M. Philippe Joly, daté du 14 août 2014, et identifié "Annexe A".

19. **D14-1821** **Projet de construction d'un garage détaché**  
**6011, rue Angelo / lot 1 889 820**  
**Christian Gallant**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par M. Gallant, daté du 31 juillet, et identifié "Annexe A".

20. **D14-1792** **Projet de construction d'un garage détaché**  
**1301, rue Athanase / lot 1 888 304**  
**Claude Lanthier**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par M. Lanthier, daté du 25 juillet 2014, et identifié "Annexe A".

21. **D14-1840** **Projet de construction d'un garage détaché**  
**3535, rue Beauchemin / lot 2 919 914**  
**Stéphanie Blanchette-Légaré**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Mme Blanchette-Légaré, daté du 5 août 2014, et identifié "Annexe A".

- 22. D14-1887   Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
5971, rue Florence / lot 1 889 803  
Danielle Martin**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Mme Danielle Martin, daté du 13 août 2014, et identifié "Annexe A".

- 23. D14-1596   Projet d'agrandissement résidentiel  
6071, rue Florence / lot 1 889 430  
Daniel Grothé**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée tel que représenté aux documents soumis par M. Jean-Marc Lefebvre, datés de juin 2014, et identifiés "Annexe A", conditionnellement aux éléments énumérés dans la lettre d'engagement datée du 5 août 2014 et identifiée "Annexe B".

- 24. D14-1683   Projet d'agrandissement résidentiel  
7131, rue des Gardenias / lot 1 889 014  
Donald Hunter**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 14 juillet 2014, et identifié "Annexe A".

- 25. D14-1773   Projet de construction d'un garage détaché  
1470, rue Hansen / lot 2 438 599  
Robin Hamel**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par M. Robin Hamel, daté du 24 juillet 2014, et identifié "Annexe A".

- 26. D14-1767   Projet d'agrandissement résidentiel  
2040, rue Jacques-Cartier / lot 2 122 404  
Lucas Gaudet**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté aux documents soumis par M. Jonathan Hamelin, datés du 11 août 2014, et identifiés "Annexe A".

- 27. D14-1779   Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
1511, rue Rodrigue / lot 4 247 512  
Jean-Sébastien Bergeron-Gagné**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par M. Jean-Sébastien Bergeron-Gagné, daté du 14 août 2014, et identifié " Annexe A ".

- 28. D14-0994   Projet de construction d'un immeuble commercial  
1961, chemin Gascon / lot 3 264 429  
Bergeron Thouin Architectes**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un immeuble à vocation commerciale tel que représenté au document soumis par Bergeron Thouin Architectes, daté du 7 mai 2014, et identifié « Annexe «A ».

Condition : Qu'un arbre, à tous les 10 mètres linéaires, soit planté dans la cour avant du terrain.

- 29. D14-1947   Projet d'abattage d'arbres dans un boisé d'intérêt  
Côte de Terrebonne / lot 2 921 108  
Construction R.D.L. inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'abattage d'une portion de boisé de catégorie 2, tel que paramétré à la prescription sylvicole produite par Monsieur Dominic Roy, ingénieur forestier, à l'inclusion d'une démonstration des mesures de reboisement, datée du 21 août 2014, et identifiée " Annexe A ".

Condition : Qu'une garantie bancaire soit appliquée au besoin.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :           429-09-2014**

**PROPOSÉ PAR :            Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR :            Brigitte Villeneuve**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8868-61 afin d'y inclure le lot 3 418 524 en zone commerciale (boulevard Laurier – place du Copal), soit adopté sous le numéro 1001-228.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 430-09-2014**

**PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-231 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'abroger les normes minimales et maximales applicables aux marges avant et avant secondaire pour les habitations unifamiliales dans les zones 8559-76 et 8860-91 (côte de Terrebonne, entre la ville de Bois-des-Filion et la 40<sup>e</sup> avenue).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 431-09-2014**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-234 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser dans la zone 8870-51 les usages d'habitations multifamiliales de 2 et 3 logements, avec ou sans usage commercial, ainsi que les usages mixtes commerce/habitation multifamiliale de 4 à 12 logements (rues Rodrigue et du Châtaignier).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 432-09-2014**

**PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-236 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser dans la zone 8964-69 certains usages spécifiques du groupe Institutionnel de classe C – Utilitaires (rue Jean-Monnet et boulevard des Entreprises, à l'est de l'avenue Claude-Léveillé et à l'ouest de la rue Jacob-Jordan).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 433-09-2014**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-227 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser certains usages commerciaux, industriels et institutionnels à titre d'usages conditionnels dans la zone 9661-35 (chemin Saint-Charles, côté nord, entre les rues Florent et Meunier).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 434-09-2014

**PROPOSÉ PAR :** Claire Messier

**APPUYÉ PAR :** Stéphane Berthe

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1006-015 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 relativement aux dispositions applicables aux usages conditionnels spécifiés à la grille des usages et des normes de la zone 9661-35 (chemin Saint-Charles, côté nord, entre les rues Florent et Meunier).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 435-09-2014

**PROPOSÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

**APPUYÉ PAR :** Sylvain Tousignant

Suivant la recommandation CE-2014-1038-REC du comité exécutif du 20 août 2014, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la signature de la convention avec la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du versement, en service de la dette, d'une subvention au montant de 306 600\$ relative au programme « Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2014-2015 ».

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention.

**QUE** Mme Françoise Martin, chef de service – service des arts, culture et bibliothèques à la Direction du loisir et vie communautaire, soit nommée comme représentante de la Ville aux fins de l'application de la convention.

**ADOPTÉ**



**RÉSOLUTION NO : 436-09-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de construction d'un jeu d'eau au parc Marcel-De La Sablonnière (SA14-6021) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 23 juillet 2014 ;

**ATTENDU QUE** cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 août 2014 à 11 h 04, à savoir :

Installation Jeux-Tec inc.	<i>non conforme</i>	211 260,81\$ t.t.c.
Les Entreprises Berthier inc.		219 699,98\$ t.t.c.
Piscines Soucy inc.		221 292,38\$ t.t.c.
Ciment Projeté et Piscines Orléans inc.		236 733,52\$ t.t.c.
Terrassement Limoges & Fils		271 730,37\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Les Entreprises Berthier inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 13 août 2014 par M. Serge Coderre, ingénieur, M.Env., et directeur de projets de la firme EnviroServices ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 13 août 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 223 971,30\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 21 août 2014 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Les Entreprises Berthier inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 8 septembre 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-1056-REC du comité exécutif du 27 août 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LES ENTREPRISES BERTHIER INC.**, datée du 12 août 2014, pour des travaux de construction d'un jeu d'eau au parc Marcel-De La Sablonnière, le tout pour un montant de 191 085\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 538.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0372 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 437-09-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement du parc Harricana (SA14-6027) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 2 juillet 2014 ;

**ATTENDU QUE** six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 juillet 2014 à 11 h 01, à savoir :

NMP Golf Construction inc.	<i>corrigé</i>	1 318 883,36\$ t.t.c.
Les Entreprises Daniel Robert inc.		1 377 729,90\$ t.t.c.
Lanco Aménagement inc.		1 468 921,57\$ t.t.c.
Les Terrassements Multi-Paysages inc.		1 525 812,19\$ t.t.c.
Lavallée & Frères (1959) ltée		1 552 350,67\$ t.t.c.
Les Entreprises V.G. inc.		2 278 704,47\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société NMP Golf inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 22 juillet 2014 par M. André Turcot, AAPQ, OALA, CSLA de la firme Exp inc. ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 22 juillet 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 1 546 551\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 29 juillet 2014 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur NMP Golf inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 8 septembre 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-1100-REC du comité exécutif du 3 septembre 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant  
APPUYÉ PAR Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **NMP GOLF INC.**, datée du 17 juillet 2014, pour l'aménagement du parc Harricana, le tout pour un montant de 1 147 104,47\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 594.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0355 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 438-09-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de construction d'un jeu d'eau au parc Jean-Guy-Chaput (SA14-6023) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 23 juillet 2014 ;

**ATTENDU QUE** quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 août 2014 à 11 h 01, à savoir :

Les Entreprises Berthier inc.	205 733,40\$ t.t.c.
Ciment Projeté et Piscines Orléans inc.	240 067,80\$ t.t.c.
Piscines Soucy inc.	263 890,62\$ t.t.c.
Terrassement Limoges & Fils	265 603,71\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Les Entreprises Berthier inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 13 août 2014 par M. Serge Coderre, ingénieur, M.Env., et directeur de projets de la firme EnviroServices ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 13 août 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 223 885,07\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 25 août 2014 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Les Entreprises Berthier inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 8 septembre 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-1057-REC du comité exécutif du 27 août 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LES ENTREPRISES BERTHIER INC.**, datée du 12 août 2014, pour des travaux de construction d'un jeu d'eau au parc Jean-Guy-Chaput, le tout pour un montant de 178 937,50\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 604.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0371 révisé, émis par l'assistante-trésorière, soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 439-09-2014**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2014-955-REC du comité exécutif du 9 juillet 2014, autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le nouveau protocole d'entente à intervenir avec « Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. » concernant la gestion, les opérations et établissant les conditions et modalités relatives à la location de temps de glace par la Ville auprès de la corporation « Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. » conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 440-09-2014**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal  
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 8 septembre 2014 au 7 septembre 2015, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Triathlon Rive-Nord	B
Les Oeuvres de Galilée	C
Association des devenus sourds et malentendants du Québec-secteur MRC L'Assomption et Les Moulins	D
Centre de prévention du suicide de Lanaudière	D
Centre de ressources pour hommes du sud de Lanaudière	D
Mouvement organisé des mères solidaires (MOMS)	D
Regroup'elles	D
Chevaliers de Colomb de Terrebonne	E
Les créations Bliz-Arts	G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la « Politique de reconnaissance aux organismes ».

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 441-09-2014

**PROPOSÉ PAR :** Clermont Lévesque

**APPUYÉ PAR :** Paul Asselin

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant les recommandations CE-2014-1049-REC et CE-2014-1050-REC du comité exécutif du 27 août 2014, autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les lettres d'entente numéros 2014-03 et 2014-04 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, concernant l'assignation de préposés aux télécommunications sur les relèves intermédiaires et la création de cinq (5) postes de « préposé aux télécommunications auxiliaire ».

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 442-09-2014

**ATTENDU** les recommandations du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans les dossiers numéros BLE-190714-DB et BLE-190714-MB, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

**ATTENDU** les recommandations CE-2014-1079-REC et CE-2014-1078-REC du comité exécutif du 3 septembre 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire dans les dossiers numéros BLE-190714-DB et BLE-190714-MB.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 443-09-2014

**PROPOSÉ PAR :** Claire Messier

**APPUYÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2014-1086-REC du comité exécutif du 3 septembre 2014, adopte le nouvel organigramme de la Direction des ressources humaines, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et autorise la création du poste d'adjoint au directeur des ressources humaines.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 444-09-2014**

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, déposait le 12 mai 2014 à l'Assemblée nationale du Québec, le projet de Loi numéro 3 ;

**ATTENDU QUE** ledit projet de Loi a pour but de favoriser la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal ;

**ATTENDU QUE** les enjeux et impacts escomptés du projet de Loi numéro 3 ont été présentés au comité exécutif du 9 juillet 2014, incluant la situation financière des régimes de retraite à prestations ;

**ATTENDU** la position exprimée par l'Union des municipalités du Québec dans son mémoire présenté à la commission de l'aménagement du territoire ;

**ATTENDU** la demande d'assouplissement suggérée dans les mémoires déposés par plusieurs municipalités, dont celles de Longueuil, Gatineau et Laval ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne souhaite faire connaître à la commission de l'aménagement du territoire sa position sur le projet de Loi numéro 3 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-1077-REC du comité exécutif du 3 septembre 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna  
APPUYÉ PAR SylvainTousignant**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne dépose et accepte le mémoire de la Ville de Terrebonne sur le projet de Loi numéro 3, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** la présente résolution ainsi que le mémoire soient transmis à la commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec, au député du comté de Terrebonne, M. Mathieu Traversy, au député du comté de Masson, M. Mathieu Lemay, au député du comté de l'Assomption, M. François Legault, et à l'Union des municipalités du Québec.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 445-09-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un véhicule de type autopompe pour la Direction de l'incendie (SA14-10007) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 juillet 2014 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 août 2014 à 11 h 01, à savoir :

L'Arsenal – Thibault & Associés	452 691,07\$ t.t.c.
Techno-Feu inc.	500 026,28\$ t.t.c.
Aéro-feu ltée	516 812,63\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société L'Arsenal – Thibault & Associés s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 7 août 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 522 700\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 juin 2014, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, du 8 août 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-1031-REC du comité exécutif du 20 août 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **L'ARSENAL – THIBAUT ET ASSOCIÉS**, datée du 4 août 2014, pour l'achat d'un véhicule de type autopompe pour la Direction de l'incendie, le tout pour un montant de 393 730\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de sept (7) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0376 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le conseil municipal autorise M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, ou M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 446-09-2014**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---